

# Aide à la création de nouvelles activités en économie circulaire

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

La région Nouvelle-Aquitaine prépare et accompagne les entreprises dans la transition vers l'économie circulaire (écoconception, écologie industrielle, économie de fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage).

Cette aide a pour objectifs :

- d'accompagner la création de nouvelles activités de collecte et de recyclage permettant le développement de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés
- de développer de nouvelles filières de traitement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises de toutes tailles dont les associations et les collectivités.

#### Pour quel projet ?

##### Dépenses concernées

L'aide finance les dépenses suivantes :

- les investissements matériels et immatériels liés un programme d'investissements,
- les travaux d'étude et de conception, recherche et développement de nouvelles activités y compris assistance externe et travaux de lancement promotionnel de l'activité.

Les coûts pris en compte sont les coûts supplémentaires pour meilleure efficacité.

#### Quelles sont les particularités ?

##### Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles les actions ou investissements suivants :

- le recyclage et le réemploi, par le bénéficiaire, de ses propres déchets,
- les équipements roulants et/ou d'occasion.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention, au taux maximum de 60% des dépenses éligibles.

Cette aide s'inscrit dans le respect de la règle de minimis.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Auprès de quel organisme

L'entreprise peut se rapprocher du Service Relation aux Usagers/ Unité entreprise en difficulté au 05 49 38 49 38.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis
    - › Régime cadre exempté SA 40453 PME
    - › Régime cadre exempté SA.40405 modifié (SA.59108) - Environnement

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**  
Hôtel de Région  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX cedex  
Téléphone : 05 57 57 8000  
Web : [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)